## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

## M.R.C. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

## Avis public d'entrée en vigueur du règlement #7-2026

Est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière en conformité avec le code municipal que :

À la séance extraordinaire du 10ième jour de novembre 2026, le conseil de la municipalité de Saint- Marc-sur-Richelieu a homologué le règlement #7-2026.

***Règlement de délégation de pouvoir***

Copie dudit règlement est disponible pour consultation à la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, durant les heures de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur Richelieu, le 12ième jour de novembre 2026



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière